



Comité Départemental des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dimanche 14 Février 2021 à 10H00

Gymnase route de la Falaise

78680 EPONE

Gazeran, le 30/01/21

Destinataires :

Présidents(es) des clubs affiliés des Yvelines

ORDRE DU JOUR

1. Modifications des statuts et du règlement intérieur du Comité Départemental des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées.

Peuvent participer à l'assemblée générale, les représentants des associations, à savoir les Présidents.

Vous trouverez ci-joint un pouvoir pour les Présidents(es) qui souhaitent se faire représenter par un membre de leur club.

Vu le contexte sanitaire un seul représentant par club sera admis pour l'assemblée générale.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, les Présidents(es), à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité Départemental
des Yvelines de Karaté et D.A.

ALAIN GALIANA



Comité Départemental des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées



MANDAT DU CLUB

Attention: seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE

DU COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Je soussigné(e), M. / Mme¹ _____

Président(e) du club (N° affiliation) : _____

Licence FFKDA n° : _____

Donne mandat au membre de notre club :

Membre du club² : Nom : _____ Prénom _____

Licence FFKDA n° : _____

Pour me représenter lors de l'assemblée générale du³ : _____

Signature du donneur de pouvoir

1 Rayer la mention inutile.

2 Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.

3 Inscrire la date de l'assemblée générale concernée.